

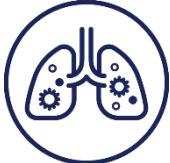



Procédure d'apparition de symptômes et marche à suivre en cas de COVID-19 à l'UQAT

On reste vigilant

 Fièvre	 Symptômes généraux	 Symptômes respiratoires	 Symptômes gastro-intestinaux
<ul style="list-style-type: none">• 38 °C (100,4 °F) et plus (température buccale ou 1,1 °C de plus que la valeur habituelle de la personne)	<ul style="list-style-type: none">• Perte soudaine d'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût• Grande fatigue• Perte d'appétit importante• Douleurs musculaires généralisées (non liées à un effort physique)	<ul style="list-style-type: none">• Toux (nouvelle ou aggravée)• Essoufflement, difficulté à respirer• Mal de gorge	<ul style="list-style-type: none">• Nausées• Vomissements• Diarrhée• Maux de ventre

Les symptômes peuvent être légers ou plus sévères comme ceux associés à la pneumonie. Ces symptômes peuvent s'apparenter à ceux de la COVID-19, mais ne signifient pas une infection à celle-ci. Il est donc important de demeurer vigilant et en cas de doute, de s'isoler à la maison et de consulter l'outil d'autoévaluation [Québec.ca/decisioncovid19](https://quebec.ca/decisioncovid19) ou de contacter le 1 877 644-4545.

On respecte la marche à suivre en cas de COVID-19

Si un membre de la communauté étudiante ou un membre du personnel présente des symptômes à la maison :

- La personne doit demeurer à la maison et ne pas se présenter à l'UQAT.
- Elle doit contacter le 1 877 644-4545 dans les plus brefs délais et suivre les directives qui lui seront données. Elle doit s'isoler à la maison et respecter les directives de santé publique.
- Le membre de la communauté étudiante ou le membre du personnel doit mentionner lors de l'appel lui annonçant le résultat du test, si ce dernier est positif, qu'il travaille ou étudie dans un établissement d'enseignement supérieur.

Si une personne présente des symptômes à l'université :

- Que ce soit un membre du personnel ou un membre de la communauté étudiante, la personne doit s'isoler immédiatement et communiquer avec l'agent de sécurité au 2-811 ou au 819-290-2911.
- La personne doit contacter le 1 877 644-4545 et suivre les directives qui lui sont données.
- Retourner à la maison, idéalement par un autre moyen que les transports en commun, en évitant tout contact rapproché avec une autre personne.
- Elle doit s'isoler à la maison et respecter les directives de la santé publique.
- Le membre de la communauté étudiante ou le membre du personnel doit mentionner lors de l'appel lui annonçant le résultat du test, si ce dernier est positif, qu'il travaille ou étudie dans un établissement d'enseignement supérieur.

Si un membre de la communauté étudiante ou un membre du personnel obtient un résultat positif à un test de la COVID-19 :

- Le membre de la communauté étudiante ou le membre du personnel doit mentionner lors de l'appel lui annonçant le résultat du test, si ce dernier est positif, qu'il travaille ou étudie à l'UQAT.
- La Direction régionale de santé publique communique avec l'établissement d'enseignement pour l'informer.
- En collaboration avec l'université, les responsables de la santé publique identifient et communiquent avec les personnes qui ont été en contact étroit avec la personne infectée.
- Sur directives de la santé publique, les personnes considérées à risque modéré ou élevé sont retirées du milieu et testées.
- La personne malade doit s'isoler à la maison et respecter les directives de santé publique.

S'il y a plusieurs cas de personnes infectées dans un même groupe ou un même pavillon :

- La Direction régionale de santé publique communique avec l'établissement d'enseignement supérieur pour l'informer et lui donner les consignes détaillées, notamment qui doit être informé au sein de l'université. Des recommandations sont faites à l'établissement quant à la nécessité d'interrompre, en partie ou en totalité, les activités offertes en présence.
- En collaboration avec l'université, les responsables de la santé publique identifient et communiquent avec les personnes qui ont été en contact étroit avec le membre de la communauté étudiante ou le membre du personnel infecté.
- Les personnes considérées à risque modéré ou élevé sont informées. Sur directives de la santé publique, elles sont retirées du milieu et testées.
- Les personnes malades doivent s'isoler à la maison jusqu'à ce qu'elles reçoivent les directives de la santé publique.


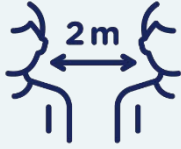


Accompagnement pour les membres de la communauté étudiante

La personne étudiante qui doit rester à la maison en cas de doute ou en cas de diagnostic de COVID-19 doit informer l'établissement d'enseignement afin qu'un accompagnement approprié lui soit offert. Des options à distance sont offertes à la personne étudiante afin qu'elle puisse être en mesure de poursuivre ses activités d'enseignement. Elle doit donc aviser les Services des ressources humaines : ress.humaines@uqat.ca.

Accompagnement pour les membres du personnel

La personne salariée qui doit rester à la maison en cas de doute concernant le diagnostic de COVID-19 doit informer le Service des ressources humaines et son gestionnaire afin qu'un accompagnement approprié lui soit offert. Des options de télétravail peuvent possiblement être offertes afin d'être en mesure d'offrir sa prestation régulière de travail. Des informations concernant les congés admissibles peuvent également être remises : ress.humaines@uqat.ca.

On se protège

			
On porte un masque ou un couvre-visage lors de nos déplacements	On garde une distance de 2 mètres avec les autres personnes, bien qu'une distance de 1,5 mètre soit autorisée entre les étudiants lorsqu'ils sont assis en classe	On lave nos mains	On tousse dans notre coude et on jette nos mouchoirs